

Financement des TPE – France • 1er trimestre 2020

Les crédits de trésorerie aux TPE poursuivent leur croissance et leurs taux restent contenus.

À fin mars 2020, l'encours de crédits aux TPE atteint 312,6 milliards d'euros, en hausse de 8,8 % sur un an, porté par les crédits à l'équipement et les crédits de trésorerie dont les taux de croissance annuels augmentent par rapport au trimestre précédent (respectivement +10,2 % et +5,2 % après +8,4 % et +1,2%). Les crédits immobiliers continuent quant à eux de progresser à un rythme soutenu (+7,9 % après +8,4 % au trimestre précédent).

Les incidences du confinement sont peu perceptibles sur ces données trimestrielles car cela ne joue qu'en fin de période, à partir de mi-mars. Le repli de la production totale trimestrielle de nouveaux crédits (18,3 milliards d'euros, après 20,0 milliards au quatrième trimestre 2019) s'inscrit dans les marges de fluctuations souvent observées. On peut noter la hausse des crédits de trésorerie, à 3,6 milliards.

Le taux d'intérêt moyen des crédits de montant unitaire inférieur à 250 000 euros reste en deçà de 2,0 % (1,70 %), un niveau toujours nettement inférieur à ceux pratiqués dans les autres grands pays de la zone euro.

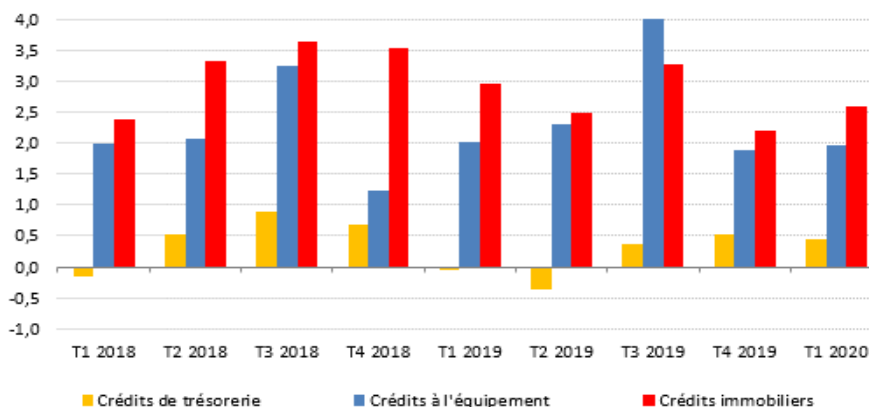
Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(encours en milliards d'euros)

	Encours		Taux de croissance annuels	
	T1 2020	T4 2019	T4 2019	T1 2020
Total crédits	312,6	7,9 %	7,9 %	8,8 %
crédits de trésorerie, affacturage inclus	20,9	1,2 %	1,2 %	5,2 %
crédits à l'équipement	146,1	8,4 %	8,4 %	10,2 %
crédits immobiliers	145,5	8,4 %	8,4 %	7,9 %

Variation d'encours des crédits aux TPE

(en milliards d'euros)

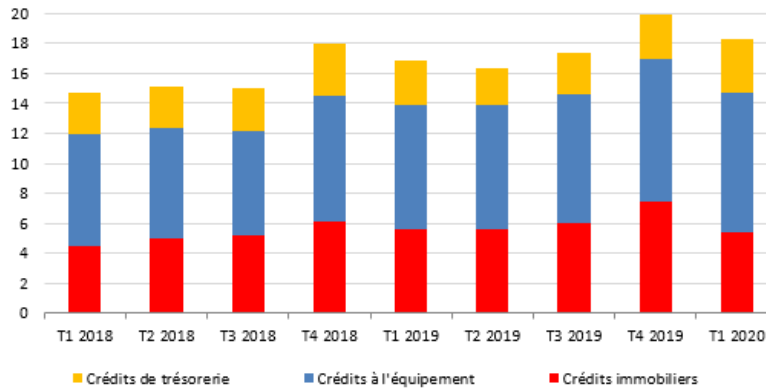


Note : données corrigées des variations saisonnières pour les crédits de trésorerie

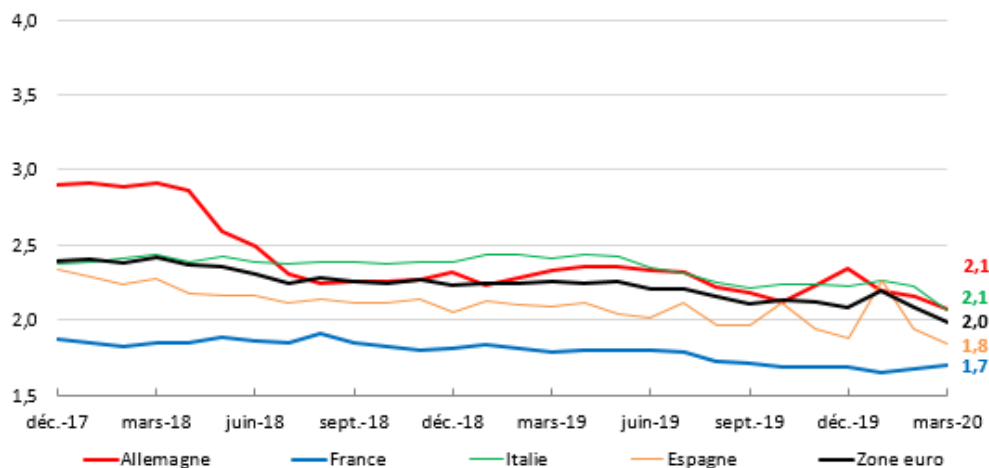


Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



Zone euro : taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source et Réalisation : Direction générale des statistiques, des études et de l'international

Compléments

Dans cette collecte de données, les très petites entreprises (TPE) sont caractérisées par les critères de la loi LME de 2008 - unités légales hors auto-entrepreneurs occupant moins de 10 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros - ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les très petites entreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

